39 ANNEE. N° 142. 5 Centimes MARDI 12 DÉCEMBRE 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

TROP PARLER NUIT !

Si M. Chamberlain avait médité sur la vérité de ce proverbe, avant de prononcer son fameux discours de Leicester, il est probable qu'il se serait abstenu d'ajouter ce morceau d'éloquence à ceux qui constituaient déjà son bagage oratoire.

Cette fois, la gallophobie intransigeante du ministre des colonies de la reine Victoria l'a entraîné trop loin. Il a dépassé la mesure. Aussi le résultat obtenu a-t-il été précisément le contraire de ce qu'il attendait.

C'est une amère déception, au lieu d'un succès. A Londres, même, on blâme le langage intempérant de M. Chamberlain. S'il se flattait de succéder un jour à M. de Salisbury, il faut qu'il renonce à cet espoir. Ses indiscrétions et ses incohérences prouvent qu'il n'a aucune des qualités nécessaires à un homme d'Etat.

Le voyage de Guillaume II à Londres l'avait en quelque sorte grisé, et il s'était dit qu'il pouvait tout oser, tout se permettre, puisque la présence du souverain allemand sur le sol Anglais pouvait être considérée comme l'indice d'un rapprochement entre les deux pays.

Et brodant sur ce thème, M. Chamberlain prenant ses désirs pour la réalité a présenté ce fait comme étant la conclusion d'une alliance effective dans laquelle figuraient les Etats-Unis d'Amérique. La dite triple alliance était tout naturellement dirigée contre la France et la Russie, mais surtout contre la France que l'on devait dépouiller de ses colonies.

Ainsi avait parlé l'instigateur de la guerre contre les Boërs. Mais il avait comme on dit, compté sans ses hôtes, sans les Allemands et les Américains qu'il mettait en jeu et qu'il présentait comme les alliés de la Grande Bretagne.

Aussi voici que les démentis pleuvent de toutes parts sur la tête de l'orateur gallophobe de Leicester.

Les journaux allemands parlent avec étonnement de cette nouvelle triple alliance conclue par le diplomate fantaisiste de Londres, sans le consentement du gouvernement de Berlin, et ils se rient de ce fautoche qui parle ainsi à tort et à travers.

Les journaux des Etats-Unis ne sont pas moins sévères à son égard, ils déclarent franchement que la Grande République américaine n'a donné aucun gage à l'Angleterre et qu'elle n'a que faire des avances de M. Chamberlain.

Quant à la grande presse anglaise — nous parlons de la presse qui se respecte, — elle a complètement laché le ministre des colonies dont elle désapprouve le langage arrogant et agressif.

« Il faut, dit à ce sujet un écrivain anglais, que M. Chamberlain ait de beaucoup dépassé la mesure pour que des hommes qui, pourtant ne passent pas pour des amis bien chaleureux de la France, comme le comte de Rosebéry et lord Charles Beresfort, aient cru devoir le rappeler vertement au sentiment des convenances. »

Sans doute, M. Chamberlain aurait bien fait de se mordre sept fois la langue avant de parler. Mais, néanmoins, s'il a dépassé la mesure, comme le dit l'écrivain anglais que nous venons de citer, les déclarations contenues dans son discours n'en constituent pas moins un avertissement dont la France et la Russie feront sagement de tenir compte. Elles doivent savoir maintenant, à n'en pas douter, de quels sentiments on est animé à Londres à leur égard. Car il ne faut pas oublier que M. Chamberlain fait partie du cabinet anglais et qu'il a joui, jusqu'alors d'une grande influence dans son pays et dans le parlement.

Il n'est pas douteux que Guillaume II n'est pas allé à Londres sans motif, uniquement pour le plaisir de voyager, ou de rendre visite à sa grand'mère. D'autant plus que les rapports entre l'Allemagne et l'Angleterre avaient été assez froids jusque là.

Quelle est la cause réelle du rapprochement entre les deux pays ? y a-t-il entente secrète ? C'est possible, même probable. On dit aussi que cette entente, dans laquelle les Etats-Unis d'Amérique doivent entrer, a pour but le partage de la Chine, dont la France et la Russie seraient exclues.

Cette opinion est soutenable, ainsi que beaucoup d'autres que l'on émet à propos de cette coalition. Ce qui est certain, c'est que cette triple alliance, si elle a lieu un jour, aura un but et que ce but ne sera pas de servir ou de protéger les intérets de la France et de la Russie.

C. R.

LA HAUTE COUR

Audience du 9 décembre 1899

Toujours les témoins, dont les dépositions sont de moins en moins intéressantes ; et si ce n'était, que de temps à autre, ces témoins prennent des airs de grands seigneurs, avec un ridicule qui provoque les rires, les audiences déjà assez fatigantes, seraient impossibles.

Ainsi, les témoins Dubourg, rentier, Janicot, directeur de la *Gazette de France*, Roger Lambellier, profession sociale, « royaliste », de Failly, parlent tous de leur dignité, de leurs convictions royalistes, affirment, prouvent ou ne prouvent pas que les accusés sont des royalistes et non des nationalistes, et vice versa.

Il faut pour s'égayer un peu, que viennent déposer les jeunes royalistes, gommeux, poseurs, prétentieux, qui ne savent rien des débats, et qui font des déclarations qu'une vieille douairière leur a rabachées comme un conte du temps de leur prime jeunesse.

Ainsi, un d'entre eux, Le Baulug, répond quand on lui demande, pourquoi il a manifesté : « Mon Dieu, j'ai manifesté contre Loubet, comme quelqu'un qui voit un incendie, crie : « Au feu ! »

C'est fort ça, hein ! Et sommé d'expliquer cette phrase, ce fils de preux ajoute : « J'ai voulu dire que lorsque j'ai vu une personne qui m'inspirait un sentiment (?), je l'ai manifesté, de même que lorsque je vois le feu je crie : « Au feu ! » pour signaler qu'il y a du danger ! » Ouf !

Allons, ce ne sera pas celui-là encore qui par son talent, rétablira la monarchie : Populo, tu peux dormir sur tes deux oreilles.

Après ces bizarres et grotesques exhibitions, les meilleures pourtant de l'Œillet Blanc, défilent les membres de l'Œillet Rouge, la plupart de la Villette, copains de Barillier, de Guérin et admirateurs de Déroulède.

L'un d'eux dit que le gouvernement est composé d'anarchistes. Tous reconnaissent avoir assisté à la manifestation d'Auteuil, manifestation, disent-ils, qui a été toute spontannée.

Enfin, un léger incident se produit : un de ces témoins ayant eu un mot inconvenant en parlant des arrestations opérées le jour d'Auteuil, est obligé de faire des excuses.

Et l'audience est levée.

Audience du 11 décembre 1899

L'audience s'ouvre par l'audition des témoins auxquels le président pose diverses questions. Un d'entre eux, étudiant en médecine, hurle en se retirant : « Vive Déroulède, vive Guérin. » Et sur demande de M. Faillières s'il a voulu outrager la Haute-Cour, en poussant ces cris, le témoin répond qu'il a bien le droit de glapir ce qui lui plaît, mais reconnaît n'avoir eu aucune mauvaise intention.

M. le comte de Dion l'ancien bras droit, le « coffre-fort » de Boulanger, paraît. Il refuse de prêter serment si le président ne lui assure pas l'impunité des déclarations qu'il fera.

Le président l'invite à prêter serment. Même question de la part du témoin à qui, alors, la parole est refusée.

On introduit le témoin suivant, mais les avocats ne veulent pas le questionner, avant d'avoir entendu le comte de Dion, cependant que les accusés font un vacarme épouvantable. Cailly, Dubuc, Brunet, s'en donneut à « gueule que veux-tu » et durant de longues minutes, vociférations, glapissements, injures, outrages s'en vont à l'adresse des juges, du procureur général et du président.

Cailly est sommé d'expliquer certains cris : il les aggrave en injuriant la Haute-Cour, au milieu des protestations enflammées de Dubuc et Brunet. Le Procureur général requiert contre ces trois accusés. Et la Haute-Cour, réunie en Chambre secrète, condamne Dubuc à l'exclusion de deux audiences ; Brunet, de 4 audiences ; quant à Cailly, elle prononce son exclusion jusqu'aux plaidoieries ; et, en outre, par application de l'article 222 du Code pénal, pour outrages aux juges, la Haute-Cour le condamne à 3 mois de prison.

Après lecture de l'arrêt aux accusés, la séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre

Le budget des colonies est repris.

M. Motte prend la parole pour combattre la thèse de M. d'Estournelles, c'est-à-dire pour prier la Chambre de voter des crédits afin « d'aller de l'avant, ouvrir partout des débouchés, soit en Chine, soit ailleurs ».

M. l'abbé Lemire, lui, veut des colonies, pour y apporter les bienfaits de la religion chrétienne.

M. Decrais ministre des colonies répond que les mesures sont prises pour la défense des colonies ; que celles-ci, avant peu, par le système d'une habile administration pourront se suffire elles-mêmes sans faire appel à la métropole. Quant aux méfaits qui s'y commettent, le ministre dit que c'est à l'insu du gouvernement, mais que connus, ils seront sévèrement punis.

Et l'on vote les chapitres du budget.

Un amendement relatif aux crédits pour l'émigration des travailleurs aux colonies est retiré par son auteur, M. d'Agoult, après discussion.

M. Guillain, ancien ministre des colonies dépose une motion demandant une augmentation de crédits pour la défense des colonies.

M. Caillaux, ministre des finances combat l'amendement, qui est cependant accepté par 283 voix contre 250.

La Chambre ayant voté les petits budgets annexes des chemins de fer de la Réunion et du Soudan. La séance est levée.

Au Transvaal

Enfin, nous avons des nouvelles précises. Ainsi qu'il était prévu, un engagement violent a eu lieu. Et non à l'avantage des Anglais.

A Stormberg, les Boers, en nombre de 3,000, ont attaqué les troupes du général anglais, Gatacre, et lui ont fait subir un échec sérieux.

Du reste, pour la première fois que les vraies nouvelles nous parvienent de la source du Ward-office, voici la dépêche exacte du général Gatacre :

« Je regrette profondément d'avoir à vous informer d'un échec sérieux que nos troupes ont subi dans leur attaque sur Stomberg. Nous avons été mal conduits par nos guides qui nous ont conduits dans un terrain où il était impossible de manœuvrer.

« Chiffre des pertes : officiers blessés, 9 ; manquants, 9 ; hommes de troupe tués, 2 ; blessés, 17 ; manquants, 596. »

Evidemment, il y a pour cette défaite, des motifs ; les Anglais, dit leur général, ont été mal conduits par . les guides.

A Enslin, les Boers ont été obligés dans une escarmouche de se retirer ; mais ce combat n'a aucune importance.

Mafeking tient toujours ; les Anglais espèrent dégager Ladysmith.

A moins que ce soient les Boers qui la dégagent eux-mêmes, comme il semble !

INFORMATIONS

La récolte des vins

Le gouvernement évalue la récolte des vins en France à 47,907,000 hectolitres, ce qui fait une augmentation sur 1898 de 15,625 000 hectolitres, et de 13,411,000 hectolitres comparativement à la moyenne des dix dernières années. En additionnant pour l'Algérie 4,848,000 hectolitres, et pour la Corse 250,000 hectolitres on obtient un total de 52,805,000 hectolitres.

Recette imprévue

Le Trésor a encaissé le mois dernier une recette imprévue de 12 millions à titre de droit de succession d'un héritage représentant un capital de plus de 200 millons.

Les défenseurs de Belfort

MM. Piou et Cruppi, députés de la Haute-Garonne, ont déposé un amendement tandant à ajouter 15,000 fr. aux crédits de la médaille coloniale « pour la création d'une médaille commémorative à allouer aux défenseurs de Belfort ».

Procès Henri-Reinach

Ce serait, disent les journaux, le 21 décembre, 1899, que viendrait devant la Cour d'assises de la Seine, le procès en diffamation intenté à M. Joseph Reinach par Mme Henry, la veuve du colonel qui se suicida à propos de l'affaire Dreyfus.

Fraudes électorales de Narbonne

Le procès des fraudes électorales de Narbonne est terminé.

Les 34 accusés ont été acquittés.

Le verdict a été accueilli par les applaudissements de la foule des amis à Bartissol.

Le général Mercier

Nous lisons dans la *Dépêche* :

Un bruit assez singulier circulait hier dans certains groupes de la Chambre. On y disait que, au dernier conseil des ministres, un incident grave aurait été soulevé par le général de Galliffet. Celui-ci aurait proposé à ses collègues la mise en arrestation du général Mercier Quatre des ministres présents — on nomme MM. Monis, Dupuy, Caillaux et Decrais — auraient élevé des objections tirées notamment de la proposition d'amnistie déposée par le gouvernement qui déterminaient le conseil à surseoir à toute décision jusqu'à sa prochaine séance : celle-ci aura lieu aujourd'hui. On saura sans doute, par la suite, si le bruit qui circulait et que nous mentionnons à simple titre de curiosité était ou non fondé.

La souscription Klobb

On sait que le *Figaro* avait ouvert une souscription pour la famille du colonel Klobb, tué au Soudan en accomplissant son devoir. Mme Klobb refusa cette souscription ; toutefois, le *Figaro* annonçait dimanche, qu'il avait placé l'intégralité du montant de la souscription, 38,450 francs sur la tête de chacun des trois enfants du colonel, au lieu de la partager entre la veuve et les trois enfants. Mais Mme Klobb adresse au *Figaro* un nouveau refus ; voici, en effet, la lettre qu'elle a envoyée hier soir au directeur du *Figaro* :

« Monsieur,

» Je pensais qu'après ma dépêche du 31 août dernier, je n'entendrais plus parler de la souscription du *Figaro*. Je regrette d'apprendre que vous n'avez pas tenu compte de ma résolution. Je me vois donc obligée de vous dire que je suis toujours dans les mêmes sentiments et que je n'accepte pas plus pour mes enfants que pour moi-même le montant de cette souscription.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» E. KLOBB. »

Infraction à la loi de 1892

Le tribunal de simple police du canton Est de Blois (Loir-et-Cher), vient de condamner, à la requête de l'inspecteur du travail et par application des dispositions de la loi de 1892, l'administration d'un ouvroir de la ville dirigé par des religieuses dites « Sœurs de la Providence », à 15 fr. d'amende pour défaut de déclaration de son personnel pendant trois mois consécutifs.

Duel à la bastonnade

Deux clubmen de New-York, MM. Perriné et Dowdell, ayant une querelle à vider au sujet d'une jeune personne à la mode, ont eu recours à un duel d'un nouveau genre. Accompagnés de leurs témoins, ils se sont rendus à Prospect-Park, près Brooklyn, et là, armés de gourdins et ayant été attachés à un arbre à la distance nécessaire l'un de l'autre, leur bras droit seul étant libre, ils ont commencé à s'administrer jusqu'à complet épuisement une bastonnade en règle, ils sont paraît-il, dans un état pitoyable et on ne répond pas de leur vie.

CHRONIQUE LOCALE

Concours général d'Animaux gras

Le concours général d'animaux gras, des espèces bovine, ovine, porcine, de volailles mortes et de produits de laiterie, fromages et beurres, aura lieu, en 1900, à Paris, au marché aux bestiaux de la Vilette, du jeudi 22 au dimanche 25 février

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture, au plus tard le 31 décembre 1899, une déclaration écrite dans les formes prescrites par le programme.

Toute déclaration parvenue au ministère après le délai fixé ci-dessus sera considérée comme nulle et non avenue.

Avis important. — Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses promises, on peut réclamer des programmes au ministère de l'agriculture, bureau des encouragements à l'agriculture, rue de Varenne-78, à Paris, ainsi que dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

Elections à la Chambre de commerce

Voici le résultat définitif du scrutin de samedi relatif à l'élection de 9 membres à la Chambre de commerce.

Inscrits : 338. — Votants : 76.

Delpech.....	53	voix.
Malvy.....	55	»
Périé.....	43	»
Bruel.....	46	»
Victor Isidore.....	59	»
Pagès.....	44	»
Bouzerand.....	45	»
Calmon.....	43	»
Galtié.....	47	»

La majorité absolue est le 1/4 des électeurs inscrits, c'est-à-dire 85.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages, il y a ballottage.

Elections au Conseil départemental

Les élections au Conseil départemental, en remplacement de M. Linol, et Mme Bourget, démissionnaires auront lieu :

1er Tour : Mardi, 2 janvier 1900.
Dépouillement : Jeudi, 4 janvier.
2e Tour (s'il y a lieu) : Mardi, 9 janvier.
Dépouillement : Jeudi, 11 janvier.

Nous ferons connaître à temps les noms des candidats à ces élections.

Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat Agricole du Lot, se réunira samedi, 16 décembre 1899, à 2 heures 1/2 précises du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal ;
2° Rapport du Secrétaire général ;
3° Compte-rendu du Trésorier ;
4° Liste de nouveaux membres ;
5° Elections d'un Secrétaire général et d'un Vice-Président ;
6° Communications diverses.

CAHORS

Elections consulaires

Voici le résultat, pour les deux cantons de Cahors, des élections consulaires qui ont eu lieu dimanche dernier :

Canton Nord. — Inscrits, 166 ; votants, 46.

Président, M. Louis Greil, président sortant, 46 voix ; juge, M. Pagès, juge suppléant, 43 voix ; juge suppléant, M. Fayret, pharmacien, 46 voix.

Canton Sud. — Inscrits, 134 ; votants, 23

Président, M Greil, 22 voix ; juge, M. Pagès, 21 voix : juge suppléant, M. Fayret, 20 voix.

A Lauzès, le bureau n'a pu être constitué.

Pourquoi cette indifférence des électeurs pour une « élection aussi sérieuse ? »

Qui, un jour, pourra exactement nous renseigner ?

Mairie de Cahors

COMMUNIQUÉ

Nous publions aujourd'hui, après tous nos confrères, cette communication qui nous fut envoyée trop tard, samedi, pour être publiée ce jour-là.

Le Maire de Cahors, — ayant appris que la décision du Conseil municipal, votant l'acquisition de l'immeuble des Petits-Carmes, au prix de 200,000 francs, payables au moyen d'un emprunt, avait donné lieu à certains bruits malveillants de nature à faire suspecter la loyauté des membres de l'Assemblée municipale, — a le devoir de rétablir la vérité afin de couper court aux mensonges que se plaisent à répandre les adversaires de la Municipalité.

En premier lieu, l'acquisition a été reconnue d'utilité publique par le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix. — Sur la question du prix d'achat, deux Conseillers seulement ont prétendu qu'on aurait pu obtenir de meilleures conditions. Le Conseil a offert aux deux opposants de se charger exclusivement des négociations, s'engageant à en ratifier le résultat. Ces derniers n'ont fait aucune réponse.

Passant au vote des voies et moyens, le Conseil municipal a nettement déclaré que si l'Etat transformait le Collège de filles en Lycée, il en résulterait pour la ville une première économie annuelle de 10.000 francs, montant des frais d'externat, qui resteraient alors exclusivement à la charge de l'Etat, et d'une seconde économie annuelle de deux ou trois mille francs sur les dépenses d'internat soit en tout une économie de 12,000 francs, au moins, somme bien suffisante pour amortir l'emprunt de 220,000 francs, reconnue nécessaire pour payer le prix d'acquisition et pour faire face aux frais d'appropriation.

Si l'hypothèse de la transformation du Collège en Lycée se réalise, et à cet égard, les encouragements que nous avons déjà reçus de l'Administration Académique nous permettent de compter que nos espérances ne seront pas déçues, la Ville de Cahors sans s'imposer de nouvelles charges, deviendra propriétaire du magnifique Etablissement des Petits Carmes et lui permettra d'améliorer des services en souffrance.

Si par impossible, et contre toute justice, la Ville n'obtenait pas des pouvoirs publics la transformation demandée, l'emprunt de 220,000 francs serait remboursé au moyen d'un prélèvement de 12,100 fr. sur les revenus ordinaires de la commune et, à défaut, sur le produit des 15 centimes votés annuellement pour insuffisance de revenus, et qui seraient alors appliqués : 8 centimes à l'amortissement de l'emprunt de 220,000 francs et 7 centimes à l'insuffisance de revenus.

Par suite de cette combinaison, les Contribuables n'auraient encore à supporter aucune augmentation d'impôt.

Il est donc contraire à la vérité de prétendre qu'à partir du 1er janvier 1900, les habitants verront leur côte d'imposition augmentée de 8 pour 100.

Il n'est pas exact, non plus, de soutenir que la contribution de 1,500 fr. payée annuellement par le propriétaire actuel des Petits-Carmes pour les impositions de cet immeuble, sera supportée dorénavant par la ville. — Il est de règle, en effet, que les immeubles communaux affectés à un service public, sont exemptés de toute contribution.

Au surplus, l'acquisition des Petits-Carmes sera soumise prochainement à l'enquête réglementaire et tous les habitants de Cahors pourront se prononcer librement sur les avantages et les inconvénients que présente l'opération jugée utile par le Conseil municipal.

Le Maire de Cahors.

Causeries à l'Hôtel de Ville

Samedi soir, à l'Hôtel de Ville, M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta, a continué les « causeries morales » qu'avait si brillamment inaugurées et su faire goûter, le distingué maître M. Lebret.

M. Darbon n'a pas été, certes, au-dessous de sa tâche : avec talent, souvent avec esprit, il a développé son sujet le *Pessimisme*, au milieu de l'attention sympathique d'un nombreux public, qui malheureusement — que l'on nous permette de le noter — n'est pas celui pour qui sont faites ces conférences. Le public ouvrier n'y est guère représenté.

Serait-ce que la salle de réunion est trop étroite, que les bancs y sont trop peu nombreux et quelques-uns en mauvais état ?

D'une manière générale, en raison du grand nombre de conférences qui doivent être données, nous ne pourrons nous étendre longuement sur les compte-rendus.

Pour la première causerie cependant, très remarquable, nous ne pourrions moins faire que d'en publier l'analyse, souhaitant que le jeune conférencier trouve auprès du public cadurcien le même succès que son éminent prédécesseur, M. Lebret.

Voici cette analyse :

Les pessimistes (Schopenhauer, Hartmann, Leopardi) se posent cette question : la vie est-elle bonne ou mauvaise ? Ils répondent dogmatiquement qu'elle ne mérite pas d'être voulue. Mais le problème — présenté tel quel — n'a pas de solution, nous le montrerons par l'examen des doctrines. Il faut nous contenter de rechercher les *causes* du pessimisme : essayer de définir le tempérament du pessimiste, l'état général d'une société pessimiste.

Les spéculations métaphysiques sur la valeur de la vie sont artificielles. Ce qui le fait déjà pressentir c'est que partant des points de vue les plus opposés, le pessimisme dogmatique et l'optimisme dogmatique arrivent à des conclusions analogues.

Schopenhauer considère l'individu comme une victime, une dupe. Liebnitz pour assurer la perfection idéale de l'univers, subordonne — comme dans l'œuvre d'art — la partie au tout, sacrifie le bonheur de l'individu à la beauté du monde. Quand l'optimisme prend une forme plus panthéiste (chez Spinoza, les Stoïciens) il finit par envisager l'immolation de soi comme la vertu suprême. La philosophie Hindoue fait mieux : elle recommande expressément le suicide, comme le pessimisme conséquent.

Théâtre

C'est demain mercredi, 13 décembre, que la troupe de M. Talbot, sociétaire de la Comédie-Française, donnera sur la scène de notre théâtre municipal, *l'Avare*, comédie en 5 actes, en prose, de Molière. M. Talbot, remplira le rôle d'Harpagon.

La soirée commencera par *le Malade Imaginaire*, comédie en 3 actes, en prose, de Molière.

Chantage et suicide

A la suite d'une plainte faite à la police par un ancien négociant de notre ville, une enquête vient d'être ouverte pour chantage, contre un certain Monnereau, âgé de 27 ans, originaire de la Vendée, de passage à Cahors, ayant eu autrefois une situation financière brillante.

Cet individu, qui a été mis par la police à la disposition du parquet, a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

— Depuis l'arrestation, l'ancien négociant qui avait porté la plainte, s'est suicidé.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 12 décembre 1899

Naissances

Audubert Léon, impasse de la Charité, 1.

Publications de Mariage

Malique Marcellin, jardinier et Vaysse Marie, sans profession.

Max Louis, terrassier et Clair Victorine, chapelière.

Décès

Monville Julie, épouse Barthes, 58 ans, sans profession à Bégous.

Trémouillières Anna, épouse Lasserre, 77 ans, rue de l'Université, 11.

Delpérier Julie, fille de service, 63 ans, célibataire, rue Saint-Georges, 12.

Viguié Alain, rentier, 71 ans, rue Saint-James, 14.

Anglarès Paul-Auguste-Alexandre, ancien négociant, 60 ans, célibataire, Boulevard Gambetta, 87.

BUREAU DE PLACEMENT

Mme Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénelon, Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

Arrondissement de Cahors

BOULVÉ. — *Accident.* — M. Boudet Dieudonné et sa famille se rendaient en voiture du Boulvé à Montcuq, lorsque arrivé à Bovila à un contour très rapide et n'ayant pas ralenti l'allure, la voiture versa. Les voyageurs furent tous projetés à terre ; le fils et la mère reçurent de fortes contusions mais sans gravité, deux autres personnes n'eurent aucun mal.

MAUROUX. — *Foire.* — Bœufs gras 30 fr. les 50 kilos.

Attelages cours ordinaires.

Breaux de 200 à 450 fr. la paire.

Porcs gras de 50 à 52 fr. les 50 kilos, autres de 20 à 45 fr. l'un.

Moutons gras 65 cent. le kilo, autres de 12 à 28 fr. l'un.

Poules de 4 à 4 fr. 50 la paire.
Poulets de 2 à 3 fr. id.
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.
Perdrix 2 fr. l'une.
Lapins domestiques de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire.
Œufs 90 cent. la douzaine.
Foies d'oie de 2 fr. 25 à 2 fr. 75 la livre.
Grives 50 cent. l'une.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 9 novembre. — Louis Marceau, 32 ans, manœuvre, né à Lanouaille (Dordogne), sans domicile fixe, un mois de prison pour mendicité.

Emile Dauger, 55 ans, chaisier, né à Lillejois, sans domicile fixe, dix jours de prison pour le même délit.

Lamarilève, maçon a Saint-Bresson 16 fr. d'amende pour coups et blessures.

Le tribunal prononce, en outre, un grand nombre de condamnations pour délits de chasse sans permis.

— *Gare aux poules et lapins.* — Pendant une de ces dernières nuits, un filou qui devait certainement avoir l'habitude des lieux a pénétré dans une maisonnette sise à

Endiane, banlieue de Figeac, et appartenant à M. Louis Andrieu, plus connu sous le sobriquet de Quarantedix et a fait main-basse sur six lapins, deux poules et un coq.

L'auteur de ce larcin est activement recherché.

— *Pauvre aveugle.* — Cyprien Godis, ancien mineur, qui a perdu la vue dans une mine a été dimanche victime d'un accident dans lequel il pouvait trouver la mort. En rentrant chez lui, rue du Canal, il a fait un faux pas et s'est précipité sur les dalles d'un lavoir.

Il a reçu dans sa chute des contusions graves à la tête et au visage.

LACAPELLE-MARIVAL. — *Election au conseil d'arrondissement.* — Dimanche ont eu lieu les élections au conseil d'arrondissement du canton de Lacapelle-Marival.

M. Vayssière, républicain radical, a été élu par 2167 voix.

CARAYAC. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Carayac s'est réuni le 8 décembre à 4 heures du soir.

Tous les membres étaient présents, excepté Pégourié Eugène.

Voici la liste de proposition des répartiteurs, pour 1900, dressée par le Conseil : MM. Pezet, Léon ; Henri, Achille ; Lescure, Pierre ; Pélissié, Antoine ; Pégourié, Eugène ; Cavarroc, Léon ; Lafferrayrie, Cyprien ; Lafferrayrie, Gaston ; Debons, Théophile ; Strabol, Félix ; Lafferrayrie, Hippolyte et Laborie, Jean.

Le Conseil désigne ensuite pour reviser les listes électorales en 1900, M. Henri, Achille et pour juger les réclamations MM. Pezet Léon et Lafferrayrie Gaston.

LUNAN. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la Mairie de Lunan, dimanche 17 décembre 1899, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence : Importance des petits progrès en agriculture.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Arrestation.* — Ces jours-ci, la gendarmerie de Gourdon a arrêté le nommé Jean Tardieu, âgé de 61 ans, cultivateur à Nozac, en vertu d'une contrainte par corps décernée par M. le procureur de la République, en exécution d'un jugement du tribunal de Gourdon, le condamnant à 50 francs d'amende pour délit de chasse sans permis.

Tardieu a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Variétés

DANS LA NEIGE

(Suite)

III

La belle Sylvie n'irait pas chercher Claude où il se trouvait.

Mais, tout de même, quelles n'eussent pas été sa surprise et, sans doute, sa pitié, si elle l'avait su dans une si périlleuse situation.

Tombé, Claude ne se releva pas. Le froid, la neige et la fatigue avaient eu raison de sa force, et une syncope le tenait couché là, dans la plaine blanche, comme un mort dans son linceuil, tandis que Fend-l'air déchirait l'air de ses cris.

Oh! les hurlements de ce pauvre chien, qui donc pourrait les entendre et les distinguer du vent dans les branches ?

Pourtant deux toits apparaissaient là-bas, à quelques centaines de mètres, et peut-être abritaient-ils quelque paysan ? Sans doute, puisqu'une lumière scintilla à l'une de ces cabanes. Une clarté mouvante comme une petite étoile troua l'horizon, puis une forme humaine apparut dans le lointain et une voix cria :

— Qui est par là ?... Qu'y a-t-il ?

Fend-l'air dressa l'oreille, prit son élan et courut à celle qui parlait, jeune femme ou jeune fille qui, debout sur le seuil de la chaumine, s'inclina pour le caresser, après un premier mouvement de recul et de frayeur.

Elle vit que c'était un chien soigné, et qu'il la suppliait non de le garder mais de le suivre. Le suivre, où ?

Quelque malheur était arrivé à son maître, bien sûr. Mais que faire toute seule ? Pourtant il fallait voir... Elle entra dans la cabane et s'approcha d'un vieux qui sommeillait, les jambes allongées dans la cheminée où brûlait un maigre feu de souches.

— Papa ! appela-t-elle doucement.

Mais il ne se réveilla pas et elle n'insista pas. A quoi bon d'ailleurs ? De quel secours aurait-t-il pu lui être, ce pauvre bonhomme dont le cerveau n'avait pas plus d'entendement que celui d'un enfant ?

Elle le laissa dormir, regarda encore dehors et, en fille courageuse qui ne craint rien, habituée qu'elle était à aller et venir seule dans la campagne, elle suivit le chien.

Le soir s'éclairait et elle marchait d'un bon pas, comme en plein jour, se dirigeant, tout en suivant le chien, puisque c'était le même chemin, jusqu'à une autre cabane qu'elle trouverait enfouie sous les arbres du bois, et habitée par un ami de son grand père, nn bûcheron presqu'aussi vieux que lui, mais solide et vaillant, qu'elle prendrait en passant et qui l'accompagnerait.

Cependant, Fend-l'air s'arrêta tout-à-coup et recommença à gémir. C'était là... Quoi ? Qu'y avait-il ?... Elle n'apercevait rien encore qu'une grande ombre sur la plaine, celle que projetait un arbre dénudé et la niche au fond de laquelle un Christ étendait ses bras, au bord de la sente dont la trace n'était plus visible.

Elle se hâta, sans une appréhension, sans un frisson, très brave comme toujours et, brusquement, poussa un cri. Ce qu'elle prenait pour l'ombre de l'arbre et de la niche, était le corps étendu d'un homme, dont la face pâle tournée vers le ciel, semblait être celle d'un mort.

— Oh !... oh !... fit-elle, un peu effrayée malgré elle.

Mais sa frayeur ne dura pas, les morts ne font point de mal. Elle s'approcha davantage et, s'agenouillant dans la neige, se pencha sur le corps inanimé de l'inconnu.

— Au secours ! cria-t-elle.

L'homme, malgré ses paupières closes et ses lèvres blêmes, pouvait bien après tout n'être qu'évanoui.

Elle se redressa et, criant toujours, se mit à courir dans la direction du bois, vers la cabane du bûcheron

Presque aussitôt une lumière brilla entre les arbres et la jeune fille s'arrêta n'en pouvant plus.

— Père Jean. dit-elle, c'est moi... Francine, venez vite ! vite ! Il y a un homme couché dans la neige.

IV

Claude Pérat ne dormait pas et, les yeux bien ouverts croyait dormir et rêver.

Assis en face d'un vieux qni le dévisageait enfantinement, les jambes allongées comme les siennes jusque dans l'âtre où montait une belle flambée rose, il éprouvait un bien-être infini, comme une sorte de béatitude, à regarder ce joli feu clair et à sentir sa bonne chaleur le pénétrer.

Où donc était-il ? Il ne savait pas. Quel était ce bonhomme dont les yeux riaient aux siens ? Et cet autre vieux, espèce de géant aux épaules d'athlète, dont le visage parcheminé semblait irradié de plaisir en le regardant lui, Claude, qui ne le connaissait pas. Qu'est-ce que cela signifiait ?

— Approche-toi donc, Francine, dit ce vieux, le voilà tout à fait remis ; viens voir.

Claude tressaillit et, se redressant devant le visage souriant qui s'inclinait vers lui, se convainquit qu'il ne dormait pas et ne rêvait pas. Mais alors ?...

— Cela vous étonne, n'est-ce pas Monsieur, demanda Francine, de vous trouver ici dans une maison que vous ne connaissez pas, au milieu de gens que vous voyez pour la première fois ?

— Je ne peux pas comprendre... murmura-t-il.

Le vieux lui expliqua comment Francine l'avait trouvé et comment, aidé par elle, ils avaient préféré le port r dans cette cabane que dans la sienne où elle n'aurait pu s'attarder à le soigner à cause de son grand père qui était en enfance et qu'elle avait laissé seul.

— C'est une brave fille que notre Francine, conclut-il et, sans elle, peut-être bien que vous dormiriez maintenant pour ne plus vous vous réveiller.

— Il vaudrait mieux ! pensa Claude devant les yeux de qui surgit tout-à-coup l'obsédante vision de la coquette Sylvie.

Mais il n'en souffla mot et, machinalement, pour remercier celle à qui il ne savait encore que dire dans le désarroi de son esprit troublé, lui tendit sa main qu'elle prit.

— Comment vous sentez-vous ? reprit-elle doucement. Avez-vous chaud, au moins?

Et, dégageant sa main, elle s'agenouilla devant l'âtre et attisa le feu.

Claude la regarda mieux. Elle paraîssait avoir vingt-deux ou vingt-trois ans, et avait un délicieux profil de brune.

— Nous avons craint, un instant, que vous soyez mort de froid, ajouta-t-elle en se relevant, et rien que d'y penser, j'en ai encore l'angoisse au cœur... Enfin ! grâce à Dieu, il n'y paraîtra bientôt plus rien et vous pourrez vous en retourner sans inconvénient. Etes-vous de loin d'ici, monsieur ?

— De Sorliac ; répondit-il.

— Alors dit-elle, il vous faudra bien accepter de coucher chez le père Jean. D'abord la station du chemin de fer pour vous en retourner est distante d'au moins trois quarts d'heure et, ensuite, vous auriez beau marcher vite, vous arriveriez encore en retard certainement car le train passe à neuf heures juste et il en est huit et demi. Mais vous allez manger avant de suivre le père Jean, et vous vous reposerez bien chez lui.

Claude et son chien mangèrent à leur faim, puis le chasseur accompagna le bûcheron dans sa chaumière où il passa la nuit et qu'il quitta de bonne heure le lendemain pour prendre le premier train du matin après s'être arrêté chez Francine et l'avoir remerciée plus éloquemment que la veille.

Comme maintenant il la savait, par son hôte, aussi pauvre que courageuse, ayant la charge de son grand père infirme, et travaillant dur au village voisin où elle devait se rendre par n'importe quel temps, pour coudre dans les maisons où on l'occupait à la journée, il voulut payer, et payer largement, le dérangement qu'il avait occasionné, mais elle refusa avec tant de dignité qu'il n'osa pas insister et, de nouveau, se contenta de lui tendre la main.

— Je préfère ça, dit-elle en souriant.

Et lui sourit aussi, bien qu'il eût plutôt envie de pleurer, il ne savait pas pourquoi.

JEAN BARANCY. *(A suivre.)*

BULLETIN FINANCIER

Après un début assez faible, on a quelque peu repris en clôture à la suite des nouvelles venues de Londres où la liquidation paraît devoir se passer plutôt facilement.

Les affaires ont été comme ces jours derniers calmes et il pourrait bien en être ainsi jusqu'à la fin du mois.

Le 3 0/0 clôture à 100,57 au lieu de 100,15 dernier cours précédent, le 3 1/2 0/0 reste à 102,62 ; l'Amortissable n'a pas été coté à terme.

La Banque de France se maintient à 4895.

Le Comptoir National d'Escompte est à 622, le Crédit Foncier à 728, le Crédit Lyonnais à 1025 et la Société Générale à 605.

La baisse s'accentue sur les Chemins français, le Lyon reste à 1845 ; le Nord à 2180, les actions de l'Oural Volga font 605 et 610.

Le Suez a baissé de 17 fr. à 3585.

Sauf les fonds Ottomanes qui sont fermement tenus, les autres rentes étrangères sont en baisse. L'Extérieure à 67,85 ; l'Italien à 94,55 ; le Portugais à 24,30, Le Turc D se traite à 23,05 et la Banque Ottomane à 568 et 569.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre au Ministre des travaux Publics une proposition tendant à donner une nouvelle extension à la délivrance des billets aller et retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilomètres, seront délivrés de toute gare à toute gare du réseau.

Les durées de validité seront augmentées.

Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilomètres, savoir : le jour du départ et le lendemain ; pour les distances supérieures à 60 kilomètres, la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilomètres, et au délai ainsi calculé s'ajouteront le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprise prorogée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr. 0 fr 75 ou 0 fr. 50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilomètres seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, soit à l'aller, soit au retour

Ces facilités nouvelles seront certainement très appréciées dans toute la région desservie par le réseau d'Orléans.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 17

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

En jetant un coup d'œil autour de lui au moment où il entrait sur la piste, Cecil aperçut le parieur avec lequel Berkely prenait des engagements pour la course ; il fronça le sourcil et sa figure se rembrunit un instant, puis elle reprit presqu'aussitôt la sérénité insouciante qui lui était habituelle.

— Vous souvenez-vous de cette escroquerie aux courses d'Elbor-Saint-Léger ? — fit-il à voix basse au comte de Constance, avec lequel il causait.

Le comte fit un signe d'assentiment, tout le monde en avait entendu parler et c'était un cas flagrant.

— Voilà l'escroc, — dit laconiquement Cecil.

Et il s'avança vers lui en se dandinant lentement et nonchalamment, à la manière des cavaliers.

L'homme devint livide sous son masque florissant et essaya de se glisser imperceptiblement de côté ; mais la foule l'empêcha de s'éloigner assez vite pour qu'il échappât à Cecil qui pencha la tête et lui dit un mot à l'oreille. Ce mot était court :

— Sortez !

Le drôle, moitié fanfaron, moitié poltron, se remit de la surprise que lui avait causée la reconnaissance de son identité par l'officier.

Bertie avait été le principal témoin contre lui dans une affaire assez scandaleuse à York et il l'avait averti que, si jamais il le retrouvait sur un champ de course, il l'en ferait chasser.

Mais, comptant sur l'insolence et le nombre de ses confrères pour le soutenir, il conserva sa position.

— J'ai autant de droits à être ici que vous autres, faiseurs d'embarras — dit-il avec un gros rire. — Etes-vous donc le Jockey-Culb en personne, que vous traitiez ainsi un honnête homme ?

Cecil jeta sur lui un regard légèrement diverti, mais rempli d'un immense dégoût. De toutes les terreurs de la terre, il n'y en avait pas de plus grande pour lui qn'une scène, et, les yeux avides, rouges et enflammés, des assistants étaient fixés sur eux et on entendait les voix criardes des bookmakers demander :

— Qu'est-ce qu'il y a ?... qu'est-ce qu'il y a ?...

— Mon *honnête homme,* — dit Bertie d'un air indolent, — sortez d'ici, vous dis-je... m'entendez-vous ?...

— Faites-moi donc sortir! riposta le filou, plein de confiance dans la force de sa large carrure et se disposant à payer d'effronterie. — Faites-moi donc sortir, mon coq au beau plumage ! Mettez-moi hors de l'enceinte, si vous pouvez, monsieur aux membres délicats ! J'ai tout autant le droit d'être ici que vous.

A peine ces mots étaient-ils sortis de sa bouche que, légère et rigide comme l'acier, la main de Cecil se posa sur son collet.

Sans aucun effort apparent, sans la moindre colère, il l'enleva de terre, tout comme il aurait fait d'un petit chien et le poussa à travers la foule.

Ben Davis, ainsi se nommait le filou, demeura stupéfait d'une force aussi incroyable dans l'étreinte du plus doux, du plus paresseux, du plus gracieux de tournure, du plus indolent de caractère de ses ennemis nés et de sa proie : les beaux messieurs ; il se laissa entraîner absolument paralysé par l'étonnement, tandis que Bertie, profondément insensible au tumulte qui commençait à s'élever et à gronder autour de lui, poussait toujours son homme par la seule étreinte de sa main droite vers l'endroit où finissaient les tribunes.

Ceux qui n'étaient pas trop absorbés dans leurs *books* pour rester indifférents à ce qui se passait commençaient à murmurer ou à applaudir.

Arrivé là, Cecil poussa légèrement, doucement, comme il aurait pu pousser un chien pour prendre un bain, dans la rivière artificielle remplie d'eau que le Séraphin avait appelé une *taquinerie* d'enfant.

L'homme tomba sans se blesser sans se meurtrir, tant il avait été lancé gentiment sur le dos dans les eaux bourbeuses et glacées, au milieu des ronces et des broussailles ; mais quand il se releva, après son plongeon, un torrent de jurons féroces et orduriers s'échappa de ses lèvres ; sa colère s'augmenta encore des bruyants éclats de rire de la foule qui le connaissait.

Des policemen ruraux et métropolitains arrivèrent de toutes parts, hors d'haleine, pleins de sévérité, mais naturellement, trop tard.

Bertie se tourna vers eux, et, agitant la main, leur fit signe de se retirer.

— Ne vous dérangez pas ! ce n'est rien, il est inutile que vous vous en méliez ; ayez soin que cet individu ne reste pas dans l'enceinte des parieurs, voila tout.

Le Séraphin, Lord Constance, Wentworth, et beaucoup d'autres amis de Bertie l'ayant aperçu aux prises avec la grande stature carrée de Ben Davis, qu'il poussait devant lui à travers la foule, se frayèrent un chemin oussi vite qu'il le purent ; mais, avant qu'ils eussent eu le temps de parvenir jusqu'à lui, Cecil s'était retourné pour venir à leur rencontre, calme et indifférent et même un peu ennuyé d'un si grand effort, son cigare à la bouche et l'oreille sereinement sourde aux clameurs qui s'élevaient du côté du fossé.

Il jeta un regard sur le Séraphin et ses autres amis en forme d'apologie ; il sentait que des excuses étaient nécessaires après s'être si fort éloigné de toutes les règles de son monde en causant du tumulte et pour avoir couru le risque d'une scène. *(A suivre.)*

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 32

LES

CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XI

L'HONORABLE LIEUTENANT REGINALD STANFORD

Un divan couvert de coussins placé près d'une fenêtre invitait au repos.

La pauvre Rose se jeta au milieu de ses coussins pour lutter avec son désespoir.

Tandis qu'elle était couchée là dans une colère sans larmes, elle entendit la porte du salon s'ouvrir et quelqu'un entrer.

— Qui annoncerai-je, monsieur ? dit le domestique.

— Dites qu'un ami désire voir Mlle Danton.

Cette voix ! Rose bondit du divan, les yeux égarés, les lèvres entr'ouvertes.

Sa main tremblait en poussant le rideau de côté pour regarder.

Un homme était là, mais il lui tournait le dos et elle ne pouvait le distinguer qu'en partie.

Son cœur se mit à battre avec violence, mais elle se contint et attendit.

Dix minutes s'écoulèrent, puis on entendit le frôlement d'une robe de soie : Kate entra

Le visiteur se leva ; il y eut un cri :

— Reginald !...

Puis l'étranger serra Kate dans ses bras.

Rose pouvait le voir maintenant : inutile de regarder deux fois pour reconnaître M. Reinecourt.

Le rideau échappa à la main de Rose. Elle restait debout, immobile, respirant par saccades.

Elle vit tout comme à la clarté d'une lumière électrique.

M. Reinecourt était le futur mari de sa sœur, Reginald Stanford. Il l'avait connue dès la première heure, dès la première heure il l'avait froidement et systématiquement trompée. Il s'avait qu'elle l'aimait ; il ne pouvait pas ne pas le savoir, il s'était joué d'elle jusqu'à la dernière minute. Peut-être lui et Kate en riraient-ils ensemble avant le soir.

Rose se tordit les mains et ses yeux lancèrent des éclairs à cette pensée. Les couleurs lui revinrent aux joues, ses yeux reprirent leur animation.

En ce moment. l'indignation éteignit jusqu'à la dernière étincelle de son amour.

Après tout, il y avait en elle un peu de la vieille fierté des Danton.

Plus de désespoir, plus de souffrance inutile sur les coussins d'un divan !

— Comment a-t-il osé faire cela ? Comment l'a-t-il osé ? Quand il savait que j'étais la sœur de Kate ! Je le hais ! oui, je le hais !

Mais son courage l'abandonna et, sentant venir une attaque de nerfs, elle courut dans sa chambre et y pleura abondamment pendant deux heures.

Elle se leva enfin, sérieuse et maîtresse d'elle-même.

Elle était résolue.

Elle montrerait à M. Reinecour... le cas qu'elle faisait de lui .. Il verrait avec qu'elle indifférence glaciale elle l'accueillerait... Il verrait qu'on ne se jouait pas d'elle inpunément...

X

DCUX LIENS

Rose rafraîchit sa figure rougie et fatiguée par les larmes jusqu'à ce que toute trace de son émotion fut effacée ; Elle appela Agnès Darling pour la coiffer et l'habiller, mit une robe de glacé bleu qui lui allait à ravir ; puis avec un éclat fiévreux sur les joues et dans les yeux, elle descendit.

Dans le vestibule elle rencontra Evelyne.

— Rose ! J'allais te chercher. Kate te demande.

— Vraiment !... Pourquoi ?...

— M. Stanfort est arrivé ; il est avec elle dans le salon. C'est le plus bel homme que j'aie jamais vu, Rose !

Rose secoua les boucles de ses cheveux d'un air dédaigneux et entra au salon d'un air de princesse.

M. Reinecourt était assis près de la fenêtre et Kate, à côté de lui, avait une expression de bonheur infini.

Elle s'avança aussitôt vers Rose avec son charmant sourire.

— Reginald, ma sœur Rose ; Rose, monsieur Stanford.

Rose fit le plus gracieux salut du monde avec autant d'aisance que si elle n'avait jamais vu M. Stanford.

Cependant elle se garda bien de le regarder en face : elle craignait de rencontrer ses magnétiques yeux noirs.

Si le sang-froid de Rose le déconcerta elle n'en vit rien ; elle passa aussi majestueusement que Kate elle-même et alla s'assoir dans un endroit reculé !

Le visage de Kate trahit toute sa surprise.

Depuis quelque temps, Rose était une énigme pour elle : en ce moment elle l'intriguait plus que jamais.

Rose jouait à la dignité, c'était évident, et Rose se plaçait rarement sur ce piédestal.

Elle ne parla que par monosyllabes. Ses réponses à M. Stanford étaient froides et brèves, avec préméditation. Elle restait assise, ravissante dans sa toilette bleue, et avec ses cheveux blonds, ses doigts jouant avec sa châtelaine et ses bijoux, et aussi irréprochable qu'une duchesse.

M. Stanford n'essaya pas de s'approcher d'elle ; il parlait avec sa fiancée des amis et des souvenirs d'autrefois, et semblait oublier qu'il y eût d'autres personnes qu'elle dans le monde.

Rose l'écoutait, le cœur gonflé d'amertume et de colère ; silencieuse, excepté lorsque Kate s'adressait à elle, et se demandait si elle n'allait pas se dresser devant ce beau et trompeur Anglais et lui dire ce qu'elle pensait de lui en présence de tous.

(*A suivre.*)

JOURNAL MUSICAL MENSUEL

GRAND FORMAT

LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.

La musique donnée par LES MODERNES dans le cours de l'année représente une valeur marchande de plus de *200 francs*.

5 fr. l'an

Adresser les demandes à M. ROSOOR-DELATTRE, éditeur et imprimeur de musique à TOURCOING (NORD), en y joignant un mandat-poste.

N-B. — Les abonnements remontent au 1er numéro de l'année en cours.

Imprimerie et Journal

à céder pour raisons de famille. Très ancienne maison située dans un chef-lieu de département de la Provence.

Journal bi-hebdomadaire publiant les annonces judiciaires, ayant 47 ans d'existence.

S'adresser sous les initiales A. L., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

PHOTOGRAPHIE D'ART

VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de **Me Louis LACAZE,**
licencié en droit, avoué,
10, cours de la Chartreuse, 10, à Cahors.
(Ancienne étude Delbreil)

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de Me DAYMARD, huissier à Lalbenque, en date du neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré,

Il appert :

Que la dame Marie DELRIEU, sans profession, épouse du sieur Antoine BRO, cultivateur, avec lequel elle demeure à La Sartre, commune de Belfort, a formé contre son mari, une demande en séparation de biens,

Et que Me Louis LACAZE, est constitué avoué et occupera pour la dite dame sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé : Louis LACAZE.

Bibliographie

Armée et Marine

Sous le titre « Nos amiraux » la Revue illustrée *Armée et Marine* contient dans son numéro du 10 Décembre de superbes photogravures représentant les membres du Conseil supérieur de la Marine.

Nous remarquons des instantanés de la Maison Bradley à Durban, sur la guerre du Transvaal, d'une actualité vraiment intéressante ; une étude sur les canons automatiques de Campagne Maxim. — Les tribulations de l'Ecole supérieure de la Marine, par Jules de Cuverville. — L'association des Dames Françaises, par de Romane. — L'habillement de la cavalerie. — Les plaques de blindage et projectiles de rupture. — Le docteur Emily à l'Ecole de santé de la Marine à Bordeaux. — L'Escadre française au Pirée. — Les marines étrangères en rade d'Alger.

3, place du Théâtre Français, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2227 du 2 décembre 1899.

GRAVURES : Transvaal : Les Boers en embuscade, surprenant un train blindé, près de Ladysmith. — Le corps spécial de Police des mines d'or. — Policeman des mines.

Egypte : Inauguration de la Statue de Ferdinand de Lesseps, à Suez : La Cérémonie. — Le Khédive et M. Ch. de Lesseps. — La Statue. — L'Indus dans le canal. — La Fête de nuit.

Paris : Le procès de la Haute Cour : Les interrogatoires de MM. de Sabran-Pontevès, Jules Guérin, Brunet et Cailly.

Le Canal des Deux-Mers : Port de Castelnaudary. — Port de Narbonne. — Le chemin de fer à navires. — Les ponts tournants. — Fête de l'inauguration du Canal des Deux-Mers : Le Cortège officiel arrivant à Carcassonne.

Exposition de 1900 : Le Diplôme de l'Exposition de 1900. — L'art dans les travaux de l'Exposition. — Le quadrige du Grand Palais. — M. Recipon dans son atelier. — Rivetage d'une encolure. — Le rocher d'un des chars et une jambe de cheval.

Beaux-Arts : En Hollande « Un jour de récréation », tableau de Mlle Agnès Cohen.

Portrait : M. Cavart, Sous-Directeur de la Sûreté Générale.

Nécrologie : Mme Lebreton, lectrice de l'Impératrice Eugénie. — Lady Salisbury.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Le Napoléon de Beauvoisin, par G. Lenôtre. — Le Canal des Deux-Mers achevé, par H. de Nousanne. — Au Transvaal, par X. — La Haute Cour, par B. — L'art à l'Exposition de 1900, par Ponsonhaille ; etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, Bibliographie, Semaine illustrée, Vélocipédie, Automobilisme, etc.

Nouvelle illustré : Fiançailles, par L. Faran, illustrations de Dedina.

Le numéro 50 centimes.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur : Marcel Fournier. — Abonnement. — France : 25 fr. ; Colonies et Union postale : 30 fr. ; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 110 rue de l'Université, Paris. — Sommaire du n° 66 (10 décembre).

I. — Articles :

1. La Politique républicaine : Liberté et responsabilité, pur M. Jonnart, Député du Pas-de-Calais.
2. Le Rachat des Chemins de fer et l'Exploitation par l'Etat (1er article), par M. Félix Roussel.
3. Le Droit de Réponse en Matière de Presse, par M. Pierre Dareste.
4. La Représentation Proportionnelle en Belgique, par M. Hermann Dumont.
5. Le Mouvement Rural en Allemagne et la Situation des Populations Agricoles, par M. Georges Blondel.
6. Encore l'Enseiguement Secondaire, par M. Léon Sentupéry.
7. Le Problème du Vagabondage, par M. Emile Fourquet.

II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents :

1. La Défense Navale (A propos d'un livre récent), par M. le Commandant X.
2. Un Office du Travail Parlementaire : Catalogue méthodique des Documents Législatifs et Parlementaires (1871-1899), réunis et classés au Bureau Parlementaire (suite), par Marcel Fournier.

III. — Revues des principales Questions Politiques et Sociales :

1. Revue des Questions Budgétaires et Fiscales, par M. René Darlac.
2. Revue des Questions Coloniales, par M. Henri Pensa.

IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Etranger :

1. Suisse, par M. N. Droz, Ancien président de la Confédération.
2. Roumanie, par M. P. G. Cantilli.

V. — La Vie Politique et Parlementaire en France :

1. La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.
2. Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel.
3. La Vie Parlementaire, par ***.

VI. — Chronologie Politique Etrangère et Française, par ***.

VII. Bibliographie, par XXX.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera *franco* à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

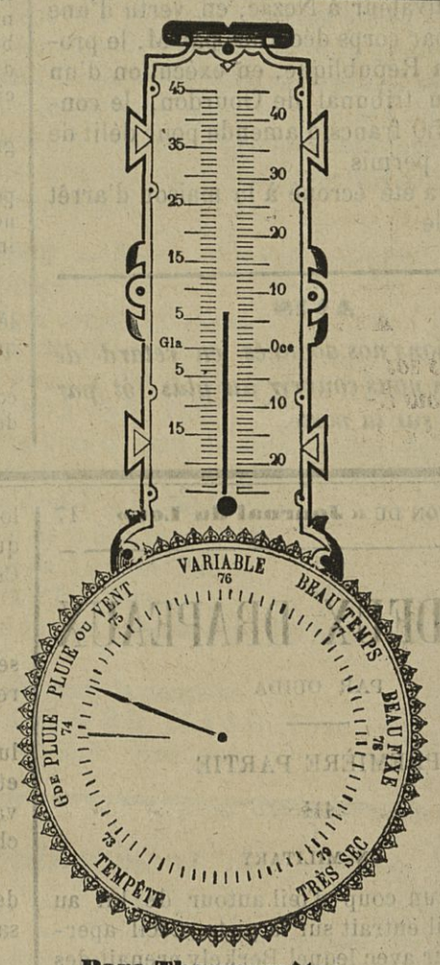

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : — 5.

Id. maxima de la veille : 7.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 6,7.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Or 125 fr.